



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2016-011

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2016

# Sommaire

## **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie**

R28-2016-01-19-010 - ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS EXERCEES SOUS  
L'AUTORITE DU MINISTRE CHARGE DE L'AGRICULTURE (2 pages) Page 3

R28-2016-01-19-008 - ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
SUBDELEGATION D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (2 pages) Page 6

R28-2016-01-19-009 - ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
SUBDELEGATION D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (4 pages) Page 9

R28-2016-01-19-007 - ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
SUBDELEGATION D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE AU TITRE DU CENTRE  
DE PRESTATIONS COMPTABLES MUTUALISEES (4 pages) Page 14

R28-2016-01-19-011 - ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS EXERCEES SOUS  
L'AUTORITE DE LA PREFETE DE LA REGION NORMANDIE (6 pages) Page 19

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

R28-2016-01-19-006 - ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DU  
DIRECCTE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (8 pages) Page 26

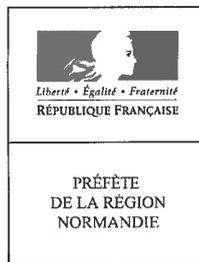
## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2016-01-21-002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme MOUYON  
PORTE DRJSCS pour les attributions relevant de l'agence du service civique (2 pages) Page 35

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-01-19-010

**ARRETE DU DIRECTEUR GREGIONAL PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS  
EXERCEES SOUS L'AUTORITE DU MINISTRE  
CHARGE DE L'AGRICULTURE**



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Direction

6, boulevard Général Vanier  
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

**Arrêté du directeur régional portant délégation de signature pour les missions exercées sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt
- VU** le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- VU** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean CEZARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent MARY, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Paul MENNECIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie et à Monsieur Laurent MARY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions énumérés à l'article 4 du décret n° 2010-429 du 21 avril 2010, à savoir les actes et décisions concernant :

- le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole, la gestion des personnels et des établissements qui y concourent et l'exercice de l'autorité académique
- la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole, ainsi que la représentation du ministre dans les pôles régionaux d'enseignement supérieur
- la définition des modalités d'établissement et de diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agroenvironnementales.

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean CEZARD, de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Laurent MARY, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses

attributions et compétences à Monsieur Yannick ERMEL, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), chef du service de la formation et du développement (SRFD), à l'effet de signer les actes et décisions suivants :

- validation des demandes de remplacement des personnels de l'enseignement technique agricole
- avis pour le ministère en charge de l'agriculture sur les propositions de recrutement des personnels contractuels de l'enseignement technique agricole
- attestations de diplômes
- ordres de missions des membres de jury selon les modalités d'organisation mises en place par le ministère en charge de l'agriculture
- habilitations pédagogiques des établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick ERMEL, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Madame Frédérique RAULT, attachée d'administration, adjointe au chef du SRFD, à l'effet de signer les actes et décisions suivants :

- validation des demandes de remplacement des personnels de l'enseignement technique agricole
- avis pour le ministère en charge de l'agriculture sur les propositions de recrutement des personnels contractuels de l'enseignement technique agricole
- attestations de diplômes
- ordres de missions des membres de jury selon les modalités d'organisation mises en place par le ministère en charge de l'agriculture.

**ARTICLE 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean CEZARD, de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Laurent MARY, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Madame Hélène MALVACHE, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), cheffe de la mission modernisation, appui, pilotage et communication (MMAPIIC) à l'effet de signer les actes et décisions relatifs au contrôle des budgets des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Normandie ainsi que les avis rendus pour assister la préfète de région et les préfets de département dans l'exercice de la tutelle des chambres d'agriculture.

**ARTICLE 4** – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

*Fait à Caen, le 19 janvier 2016*

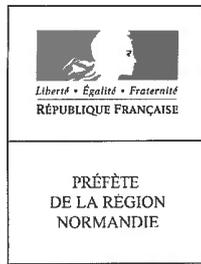
**Le Directeur régional**

**Jean CEZARD**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-01-19-008

**ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
SUBDELEGATION D'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE**



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Arrêté du directeur régional portant  
subdélégation d'ordonnancement secondaire**

**Direction**

6, boulevard Général Vanier  
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique
- VU** le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État
- VU** le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean CEZARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent MARY, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

VU l'arrêté préfectoral n°16-34 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature de la Préfète de région pour l'ordonnancement secondaire au Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Paul MENNECIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie et à Monsieur Laurent MARY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 154, 206, 215, 309 et 333.

**ARTICLE 2** – Subdélégation de signature est donnée à Madame Valérie GARNIER, attachée principale, Secrétaire Général adjointe de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) , à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 154, 206, 215, 309 et 333.

**ARTICLE 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie GARNIER, subdélégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau suivant, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 154, 206, 215, 309 et 333.

AGENT	GRADE	FONCTION
M. Jacky VAUDRY	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Responsable du pôle budgétaire et logistique
Mme Françoise LESUR	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Gestionnaire budgétaire
Mme Corinne GUEREAU	Adjoint administratif principal 1ère classe	Gestionnaire budgétaire

**ARTICLE 4** – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Il sera par ailleurs notifié à la Directrice régionale des finances publiques de Normandie.

Fait à Caen, le 19/01/2016

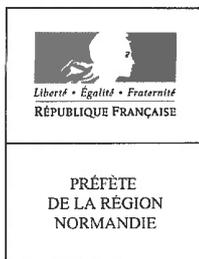
Le Directeur régional

Jean GEZARD

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-01-19-009

**ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
SUBDELEGATION D'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE**



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Arrêté du directeur régional portant  
subdélégation d'ordonnancement secondaire**

**Direction**

6, boulevard Général Vanier  
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** le code des marchés publics
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique
- VU** le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État
- VU** le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean CEZARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

**VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent MARY, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

**VU** l'arrêté préfectoral n°16-34 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature de la Préfète de région pour l'ordonnancement secondaire au Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie et à Monsieur Laurent MARY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de :

1. recevoir les crédits (BOP régionaux et centraux : autorisations d'engagement et crédits de paiement ; BOP mixtes : autorisations d'engagement seulement) des programmes mentionnés ci-dessous ;
2. après avis du Comité de l'administration régionale, répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution ;
3. procéder en cours d'exercice budgétaire à des ré-allocations de ces crédits entre les services chargés de l'exécution.
4. procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses (BOP régionaux et centraux : autorisations d'engagement et crédits de paiement ; BOP mixtes : autorisations d'engagement seulement) de l'État imputées sur les titres relevant des programmes mentionnés ci-dessous.

Cette subdélégation concerne les programmes suivants :

- le programme « enseignement supérieur et recherches agricoles » :

a) le BOP central (n° 14301 C) « enseignement supérieur et recherche agricoles »

- le programme « enseignement technique agricole » :

b) le BOP central (n° 14301 C) « enseignement technique – actions menées en administration centrale »

c) le BOP régional (n° 14302 M) « enseignement technique – actions menées en services déconcentrés »

- le programme « forêt » :

d) le BOP central (n° 14901 C) « actions forestières menées en administration centrale »

e) le BOP mixte (n° 14902 C) « actions forestières gérées par l'ASP »

f) le BOP régional (n° 14903 M) « actions forestières menées en services déconcentrés »

- le programme « gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural » :

g) le BOP central (n° 15401 C)

h) le BOP central (n° 15402 C)

i) le BOP central mixte (n° 15403 C) « agriculture et territoires »

- le programme « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » :

j) le BOP central (n° 20601 C) « actions sanitaires menées en administration centrale »

k) le BOP régional (n° 20609 M) « actions sanitaires menées en services déconcentrés »

-le programme « soutien des politiques de l'agriculture » :

l) le BOP central (n° 21501 C) « DGA fonctionnement »

m) le BOP central (n° 21502 C) « DICOM communication »

n) le BOP central (n° 21503 C) « moyens humains »

o) le BOP régional (n° 21506 M) « moyens des services déconcentrés ».

**ARTICLE 2** – Subdélégation de signature est donnée à Paul MENNECIER Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie et à Monsieur Laurent MARY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet d'exercer les prérogatives conférées par le code des marchés publics à la personne responsable ainsi que les droits et obligations découlant des clauses contractuelles régissant les marchés de l'État, dans les conditions énoncées à l'article 4 de l'arrêté du 28 janvier 2011 susvisé.

**ARTICLE 3** – Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à Madame Valérie GARNIER, attachée principale, Secrétaire Générale adjointe de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire des BOP 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333 et 723, notamment :

- commande de matériels, fournitures, véhicules et prestations
- signature des marchés, ordres de service et toutes pièces contractuelles relatives aux travaux d'aménagement et d'entretien des biens mobiliers et immobiliers
- actes relatifs à la gestion de la paie des agents contractuels.

**ARTICLE 4** – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Il sera par ailleurs notifié à la Directrice régionale des finances publiques de Normandie, aux Préfets de département du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne et au Secrétaire général de la Préfecture de Seine-Maritime.

*Fait à Caen, le 19/01/2016*

*Le Directeur régional*

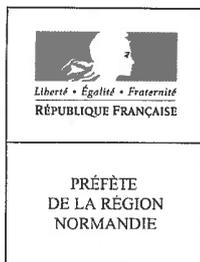
*Jean CÉZARD*



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-01-19-007

**ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
SUBDELEGATION D'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE AU TITRE DU CENTRE DE  
PRESTATIONS COMPTABLES MUTUALISEES**



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Direction**

6, boulevard Général Vanier  
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

**Arrêté du directeur régional portant  
subdélégation d'ordonnancement secondaire au  
titre du centre de prestations comptables  
mutualisées**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique
- VU** le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État
- VU** le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean CEZARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

**VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent MARY, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

**VU** l'arrêté préfectoral n°16-34 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature de la Préfète de région pour l'ordonnancement secondaire au Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Paul MENNECIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie et à Monsieur Laurent MARY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 113, 134, 135, 143, 147, 149, 154, 157, 174, 177, 181, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 304, 309, 333 et 723, en application des conventions de délégation de gestion conclues avec les responsables des unités opérationnelles mettant en œuvre ces programmes dans le ressort du centre de prestations comptables mutualisées de Normandie (CPCM).

**ARTICLE 2** – Subdélégation de signature est donnée à Madame Estelle JARDIN, attachée d'administration, responsable du CPCM, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 113, 134, 135, 143, 147, 149, 154, 157, 174, 177, 181, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 304, 309, 333 et 723, en application des conventions de délégation de gestion conclues avec les responsables des unités opérationnelles mettant en œuvre ces programmes dans le ressort du CPCM.

**ARTICLE 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle JARDIN, subdélégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau suivant, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion listés dans ce même tableau et validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 113, 134, 135, 143, 147, 149, 154, 157, 174, 177, 181, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 304, 309, 333 et 723.

AGENT	GRADE	FONCTION	ACTES
Mme Françoise GIROUARD	Secrétaire administratif	Adjoint au responsable du centre de prestations comptables mutualisées	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Daniel MAGALHAES	Attaché d'administration	Adjoint au responsable du centre de prestations comptables mutualisées	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Annie CARON	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Daniel CHERIFI	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Noël DERENNE	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Claudine DUVALET-LECOINTRE	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Karine FONTAINE	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Séverine LERECULEY	Secrétaire administratif	Référent métier CHORUS – encadrant intermédiaire	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Lysiane ANGOT	Secrétaire administratif	Valideur CHORUS	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.
M. Guillaume LE SANN	Secrétaire administratif	Valideur CHORUS	Engagements juridiques,

			Demandes de paiement, Titres de perception.
Mme Spés Caritas NDABASHINZE	Secrétaire administratif	Valideur CHORUS	Engagements juridiques, Demandes de paiement, Titres de perception.

**ARTICLE 4** – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Il sera par ailleurs notifié à la Directrice régionale des finances publiques de Normandie.

*Fait à Caen, le 19 janvier 2016*

**Le Directeur régional**

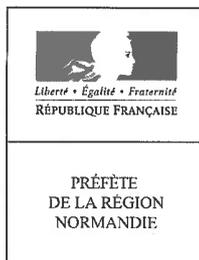
**Jean CEZARD**



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-01-19-011

**ARRETE DU DIRECTEUR REGIONAL PORTANT  
SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR LES  
MISSIONS EXERCEES SOUS L'AUTORITE DE LA  
PREFETE DE LA REGION NORMANDIE**



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Direction

6, boulevard Général Vanier  
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

**Arrêté du directeur régional portant  
subdélégation de signature pour les missions  
exercées sous l'autorité de la Préfète de la région  
Normandie**

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- VU** le règlement (CE) n° 1257/1999 (Conseil) du 17 mai 1999 modifié concernant le soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)
- VU** le règlement (CE) n° 817/2004 (Commission) du 29 avril 2004 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1257/1999 du Conseil, concernant le soutien au développement rural par le FEOGA
- VU** le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), modifié
- VU** le règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698 /2005 du Conseil concernant le soutien du développement rural pour le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
- VU** le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)
- VU** le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune
- VU** le règlement (UE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), modifiant le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les ressources et leur répartition pour l'exercice 2014 et modifiant le règlement (CE) n°73/2009 du Conseil ainsi que les règlements (UE) n°1307/2013, (UE) n°1306/2013 et (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leur application au cours de l'exercice 2014
- VU** le règlement d'exécution (UE) n°809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les mesures en faveur du développement rural et la conditionnalité

- VU** le code rural et de la pêche maritime
- VU** le code forestier
- VU** le code des marchés publics
- VU** les articles D.5143-7, D.5143-8, D.5143-9 et D.5143-10 du code de la santé publique relatifs à l'organisation de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire et aux décisions relatives à l'agrément des groupements mentionnés à l'article L.5143-6 du code de la santé publique
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
- VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- VU** le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt
- VU** le décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'État
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
- VU** le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- VU** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean CEZARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent MARY, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- VU** l'arrêté préfectoral n°16-32 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature de Madame la Préfète de région Normandie au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Paul MENNECIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie et à Monsieur Laurent MARY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions énumérés à l'article 2 du décret n° 2010-429 du 21 avril 2010.

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean CEZARD, de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Laurent MARY, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses

attributions et compétences, à Madame Valérie GARNIER, attachée principale, secrétaire générale adjointe à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés au paragraphe 1 de l'annexe.

**ARTICLE 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean CEZARD, de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Laurent MARY, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Jean-Luc PAJAUD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional des entreprises agricoles et agro-alimentaires délégation de FranceAgriMer (SREAA FAM), à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2, 2 et 3 de l'annexe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc PAJAUD, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Madame Marie-Hélène ARNOUX, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), adjointe au chef du SREAA-FAM) à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2, 2 et 3 de l'annexe 1
- Monsieur Sébastien DAUBE, attaché principal, chef du pôle filières et IAA à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés au paragraphe 2 de l'annexe, pour les opérations des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

**ARTICLE 4** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean CEZARD, de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Laurent MARY, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Monsieur Ludovic BONNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du Service régionale des milieux agricoles et de la forêts (SRÉMAF) à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2, 4 et 5 de l'annexe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludovic BONNARD, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Madame Daisy de LARTIGUE, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement (IAE), adjointe au chef du SRÉMAF, à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2, 4 et 5 de l'annexe
- Madame Odile LOBRÉAUX, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), cheffe de pôle « filière et industrie du bois », à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés au paragraphe 4 de l'annexe.

**ARTICLE 5** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean CEZARD, de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Laurent MARY, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Monsieur Jean-François COLLOBERT, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service régional de l'alimentation (SRAL), à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2 et 6 de l'annexe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François COLLOBERT, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale, adjointe au chef du SRAL, à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2 et 6 de l'annexe.

**ARTICLE 6** – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean CEZARD, de Monsieur Paul MENNECIER et de Monsieur Laurent MARY, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Madame Hélène MALVACHE, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), cheffe de la mission modernisation, appui, pilotage et communication (MMAPIC) à l'effet de signer les décisions et les actes mentionnés aux paragraphes 1.2 et 7 de l'annexe.

**ARTICLE 7** – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

**ARTICLE 8** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

*Fait à Caen, le 19 Janvier 2016*

*Le Directeur régional*

*Jean CEZARD*

## ANNEXE : PÉRIMÈTRES FONCTIONNELS DES SUBDÉLÉGATIONS

- 1. MISE EN ŒUVRE DES MESURES USUELLES D'ORGANISATION, DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE GESTION DES PERSONNELS**
  - 1.1**
    - évaluation, notation et proposition d'avancement des personnels
    - gestion des ressources humaines pour les fonctionnaires et les personnels non titulaires
  - 1.2**
    - autres actes de gestion courante des personnels
  
- 2. FONDS EUROPÉENS**
  - Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) – 2007-2013 : opérations de clôture de la programmation et suites à donner aux contrôles
  
- 3. ÉCONOMIE AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET AFFAIRES RURALES**
  - mise en œuvre des dispositifs agricoles relevant du BOP 154 et des comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture, à l'exclusion des dispositifs mentionnés au paragraphe 5, notamment :
    - cadrage régional des dispositifs
    - décisions individuelles d'attribution ou de refus d'aides
    - suites à donner aux contrôles et décisions de déchéance
  - attribution des aides aux investissements immatériels des industries agroalimentaires
  - décisions individuelles dans le domaine du contrôle des structures, à l'exception des décisions faisant suite aux recours gracieux ou intervenant dans le cadre de procédures judiciaires
  - octroi des subventions de fonctionnement aux Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) intervenant sur les départements de Normandie
  - avis sur les plans d'action de la chambre régionale d'agriculture en matière de développement agricole et notamment sur le programme régional de développement agricole et rural et sur le projet pilote régional
  - décision d'habilitation pour le système de conseil agricole (SCA) défini par le règlement d'exécution 809/2014 susvisé, délivrée aux organismes ou réseaux d'organismes de conseil couvrant le champ du SCA
  - avis sur les objectifs et le fonctionnement du pôle de compétitivité équin Hippolia.
  
- 4. FORÊT ET PRODUITS FORESTIERS**
  - arrêté d'approbation d'aménagement des bois et forêts mentionnés à l'article L.141-1 du code forestier (L. 143-1 D.143-3 CF)
  - décision portant sur le changement dans le mode d'exploitation ou l'aménagement de ces terrains (L. 143-2 R. 143-8 CF)
  - approbation des règlements type de gestion pour les forêts mentionnées au 2° de l'article L.111-1 du code forestier et susceptibles de bénéficier de la dérogation prévue au dernier alinéa de l'article L.6 (L. 143-1 R.143-5 CF)
  - accord sur la liste des forêts répondant aux critères énoncés à l'article R.133-8 du code forestier proposée par l'Office national de forêts et pour lesquelles il envisage de mettre en œuvre un règlement type de gestion (R.143-6 CF)
  - approbation des règlements type de gestion pour les forêts des collectivités publiques ne relevant pas de l'article L.111-1 du code forestier et gérées contractuellement par l'Office national des forêts (R. 143-7 CF),
  - approbation de la liste des forêts gérées par contrat par l'Office national des forêts en application d'un règlement type approuvé
  - décision sur le projet et l'approbation du code des bonnes pratiques sylvicoles présenté par le Centre régional de la propriété forestière (L. 222-6 R. 222-27 CF)
  - décision pour prescrire l'exécution de mesures de reconstitution forestière sur un fonds ayant été parcouru par une coupe abusive (L.223-2, R. 223-4 CF)
  - agrément des pépiniéristes (R. 532-6 CF)
  - mise en œuvre des dispositifs relevant du BOP 149, notamment :
    - cadrage régional des dispositifs
    - décisions individuelles d'attribution ou de refus d'aides
    - suites à donner aux contrôles et décisions de déchéance.
  
- 5. DOSSIERS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX**
  - mise en œuvre des dispositifs relevant du BOP 154 et des comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture en matière de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment

les mesures agroenvironnementales et climatiques et les mesures prises en application de la directive nitrates et des programmes d'action correspondants.

Pour ces dispositifs :

- cadrage régional des dispositifs d'aide
- décisions individuelles d'attribution ou de refus d'aides
- suites à donner aux contrôles et décisions de déchéance

#### **6. ACTIONS SANITAIRES MENÉES EN SERVICES DÉCONCENTRÉS**

- décisions prises en application des livres II et VI du code rural et de la pêche maritime
- attribution des aides en faveur de la lutte contre les maladies des animaux
- passation de convention de délégation de mission de service public avec la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) et autres organismes à vocation sanitaire.

#### **7. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE**

- contrôle de légalité des actes et délibérations des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Normandie
- avis aux caisses de Mutualité sociale agricole sur la présomption de salariat des entrepreneurs de travaux forestiers.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

R28-2016-01-19-006

**ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE  
SIGNATURE DU DIRECTEUR EN MATIERE  
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

*LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE*

- VU** le code du travail ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** le code du tourisme ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 28 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU** le décret n°2015-510 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 17 décembre portant nomination de Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. Jean-François DUTERTRE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;
- VU** l'arrêté préfectoral 16-31 du 4 janvier 2016 de la préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime chargé de l'administration de l'Etat dans le département portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 nommant Madame Maylis ROQUES, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie, chargée des fonctions de responsable de l'unité territoriale du Calvados ;
- VU** la décision en date du 15 octobre 2014 du DIRECCTE de Basse-Normandie portant délégation de signature au responsable de l'unité territoriale du Calvados
- VU** l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> juin 2010 nommant Monsieur Georges DECKER, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime ;

**VU** la décision n°15-113 du 1<sup>er</sup> octobre 2015 du DIRECCTE de Haute-Normandie par intérim portant délégation de signature au responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime,

**VU** l'arrêté interministériel du 27 mars 2015, nommant Monsieur Jacques LE MARC, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'Unité territoriale de l'Eure.

**VU** la décision n°15-114 du 1<sup>er</sup> octobre 2015 du DIRECCTE de Haute-Normandie par intérim portant délégation de signature au responsable de l'unité territoriale de l'Eure,

**VU** l'arrêté interministériel du 26 septembre 2013 nommant Monsieur Olivier NAYS, directeur du Travail, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de la Manche ;

**VU** la décision en date du 1<sup>er</sup> août 2014 du DIRECCTE de Basse-Normandie portant délégation de signature au responsable de l'unité territoriale de la Manche,

**VU** l'arrêté interministériel du 10 juin 2014 nommant Madame Monique GUILLEMOT-RIOU, directrice du travail, chargée des fonctions de responsable de l'unité territoriale de l'Orne ;

**VU** la décision en date du 1<sup>er</sup> août 2014 du DIRECCTE de Basse-Normandie portant délégation de signature au responsable de l'unité territoriale de l'Orne,

**Considérant** que le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 susvisé prévoit en son article 3 que les fonctionnaires et agents contractuels en fonction au 31 décembre 2015 dans les DIRECCTE devant fusionner sont affectés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les nouvelles entités ayant fusionné,

**Considérant** que dans l'attente des nominations à intervenir des adjoints, des chefs de pôle, du secrétaire général, toutes dispositions doivent être prises afin d'assurer la continuité du service,

**Considérant** la note d'organisation interne du 5 janvier 2016 confiant les responsabilités :

- de chef de pôle 3<sup>E</sup> à Monsieur Marc GLITA ;
- de responsable de pôle T à Monsieur Johann GOURDIN ;
- de responsable de pôle C à Monsieur Jean-Pierre BOUCHINET ;
- de secrétaire générale à Madame Françoise PLOUVIEZ-DIAZ ;
- de directrice de cabinet à Madame Catherine BELMANS ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, subdélégation permanente de signature est donnée à :

1. Marc GLITA, Ingénieur des mines en charge du pôle Entreprises – Économie- Emploi,
2. Johann GOURDIN, Directeur du travail en charge du pôle Travail,
3. Jean-Pierre BOUCHINET, Directeur CCRF en charge du pôle Concurrence et consommation,
4. Gorges DECKER, Directeur régional adjoint en charge de l'unité départementale de Seine-Maritime,
5. Maylis ROQUES, Directrice régionale adjointe en charge de l'unité départementale Calvados,
6. Jacques LE MARC Directeur régional adjoint en charge de l'unité départementale de l'Eure,
7. Françoise PLOUVIEZ-DIAZ, Directrice du travail, en charge du secrétariat général.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés dans le présent arrêté ;
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi visés dans le présent arrêté ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes visés dans le présent arrêté.

Les agents ci-dessus mentionnés peuvent être chargés de l'intérim de la fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Eric Le DIZEZ, adjoint au secrétaire général
- Jean-Fabrice ALFANDARI, adjoint au secrétaire général
- Catherine BELMANS, en charge du cabinet,

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour :

- le programme (155) « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »
  - le programme (333) « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »
  - le programme (309) « Entretien des bâtiments de l'Etat »
- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessus ;
  - à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi s'agissant des politiques mises en œuvre sur ce même programme ;
  - en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant desdits programmes.

**ARTICLE 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues aux articles 1 et 2, subdélégation de signature est donnée à :

- Sylvie MIGNARD, Directrice adjointe du travail en charge de la communication.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour :

- le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » concernant les actes liés au fonctionnement du service « communication et documentation » sur le Bop 155-CDCT « Bop 5 National – support des DIRECCTE ».

**ARTICLE 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Michèle AUVRAY, Inspectrice principale au pôle Concurrence consommation, adjointe au responsable de pôle
- Marie PIQUE, Inspectrice principale au pôle Concurrence consommation, adjointe au responsable de pôle
- Eric Le DIZEZ, adjoint au secrétaire général

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le BOP régional du programme (134) « Développement des entreprises et du tourisme » s'agissant des actions suivantes : action 16 (Régulation concurrentielle des marchés), action 17 (Protection économique du consommateur), action 18 (Sécurité du consommateur) ;
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi s'agissant des politiques mises en œuvre sur ce même programme – actions 16 – 17 - 18 ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant dudit programme et actions ci-dessus mentionnées.

**ARTICLE 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Michaël MONERAU, Adjoint au responsable du pôle Entreprises – Economie – Emploi, chef du service Entreprise-Economie
- Dominique LEPICARD, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité de développement économique située à Rouen,
- Fabienne DI PALMA, attachée principale d'administration, responsable de l'unité de développement économique située à Caen,
- Eudes de MOREL : Adjoint au responsable du pôle Entreprises – Economie – Emploi, chef du service Emploi-Formation

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour les programmes suivants :

- le programme (134) « Développement des entreprises et du tourisme » : action 3 – actions en faveur des entreprises industrielles et action 21 – développement du tourisme
  - le programme (103) « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » :  
Action 1 - Anticipation et accompagnement des mutations économiques sur l'emploi
- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les BOP cités ci-dessus ;

- Michaël MONERAU, Adjoint au responsable du pôle Entreprises – Economie – Emploi, chef du service Entreprise-Economie

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme FSE « Fonds Social Européen » ;
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes FSE ci-dessus.

**ARTICLE 8** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1 subdélégation de signature est donnée à Mme Corinne MARBACH afin de signer la correspondance relative à la mission d'Intelligence Économique

**ARTICLE 9** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1 subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous actes relevant des attributions de la DIRECCTE dans le domaine de la métrologie légale et notamment relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification, dans l'ordre suivant à :

- Fabrice GRINDEL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service métrologie légale
- François NORMAND, ingénieur de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale située à Caen

**ARTICLE 10** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Sylvie MACE, adjointe au responsable du pôle Travail
- David DELASSALE, adjoint au responsable du pôle Travail

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés Préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi s'agissant des politiques mises en œuvre sur ce même programme ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant du programme 111 ci-dessus.

- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces programmes ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant de ces mêmes programmes ;
- en matière de classement des communes de l'arrondissement de Caen en communes touristiques :
  - Instruction des dossiers de demande de classement des communes en communes touristiques et en stations classées de tourisme ;
  - Signature des arrêtés prononçant la décision du préfet pour le classement des communes touristiques ;

**ARTICLE 6** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Eudes de MOREL, Adjoint au responsable du pôle Entreprises – Economie – Emploi, chef du service Emploi-Formation
- Delphine BRILLAND, Directrice adjointe du travail, responsable de l'unité gestion et pilotage,
- Michaël MONERAU, Adjoint au responsable du pôle Entreprises – Economie – Emploi, chef du service Entreprise-Economie

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour les programmes suivants :

- le programme (102) « Accès et retour à l'emploi » ;
  - le programme (103) « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » : Action 2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences » et Action 3 « Développement de l'emploi » ;
  - le programme 790 « Correction financière des disparités régionales taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage ».
- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les programmes cités ci-dessus ;
  - à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes ;
  - en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant de ces programmes.

**ARTICLE 7** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Eudes de MOREL, Adjoint au responsable du pôle Entreprises – Economie – Emploi, chef du service Emploi-Formation
- Alain JAUNET, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité FSE,
- Valérie MONS, attachée principale d'administration, responsable de l'unité de l'appui aux territoires,

**ARTICLE 11** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Anne GUILBAUD, inspectrice du travail, cheffe du service de contrôle de la formation professionnelle,

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des attributions générales au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, aux actes relevant de la compétence du service régional de contrôle de la formation professionnelle et définis notamment par le code du travail (sixième partie).

**ARTICLE 12** – Toutes les dispositions antérieures relatives au même objet sont abrogées .

**ARTICLE 13** - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen le 19 janvier 2016

Pour la Préfète de la région Normandie et par délégation  
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi

Jean-François DUTERTRE



Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-01-21-002

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme  
MOUYON PORTE DRJSCS pour les attributions relevant  
de l'agence du service civique

*Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme MOUYON PORTE DRJSCS pour les  
attributions relevant de l'agence du service civique*

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE**

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Pôle modernisation et moyens**

**Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et budgétaire**

Affaire suivie par Angélique FELICITE  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. [angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr](mailto:angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr)

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Sylvie MOUYON-PORTE, Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie pour les attributions relevant de l'agence du service civique**

**La préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code de la mutualité, notamment ses articles L. 111-2 et L. 111-5 ;
- Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles D. 242-4, D. 372-3 et D. 412-98-2 ;
- Vu le code du service national, et notamment les dispositions de l'article R 120-9 ;
- Vu le code du travail ;
- Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
- Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;
- Vu le décret du Président de la République, en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole Klein Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Mme Sylvie MOUYON-PORTE directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Madame Sylvie MOUYON-PORTE directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie est désignée en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'agence du service civique Normandie

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie à l'effet de signer, au nom du délégué territorial, tous les actes ou écrits relatifs à la mise en œuvre du service civique en Normandie

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, la délégation de signature prévue à l'article 2 est accordée à Monsieur Fabrice DAUMAS, directeur régional adjoint, Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe,

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice DAUMAS, directeur régional adjoint et de Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale adjointe ; la délégation de signature est accordée à Monsieur Daniel COVO, inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, Madame Fabienne CASTETS, attachée principale ou Monsieur Alexis RIDDE, inspecteur de la jeunesse et des sports stagiaire.

**ARTICLE 5 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, déléguée territoriale adjointe de l'agence du service civique sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise au président de l'agence du service civique et sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 21 JAN. 2016

La préfète



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours - conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*